

CIRCULAIRE
AU
Clergé du Diocèse de Montréal.

HÔTEL-DIEU, LE 22 SEPT. 1862.

Monsieur,

Les pouvoirs extraordinaires qui vous furent donnés pour les temps de concours, dans la Circulaire du 15 Septembre 1861, vous sont continués par la présente, jusqu'au premier d'Octobre de l'année 1863.

La divine Providence, dont les desseins sont toujours adorables et dont le silence, au milieu de tant de calamités, est si terrible, permettant que ces temps mauvais se prolongent, nous continuerons à faire les 40 Heures, aux mêmes intentions. Ainsi nous y célébrerons, l'an prochain, le second jour, la même Messe votive que cette année ; et nous y ferons la même Amende Honorable. Puisse le Ciel se laisser enfin fléchir par les prières de sa sainte Eglise !

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,



IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Je recommande à vos prières M. Louis-Noël-Odilon Domingue, Prêtre du Diocèse de St. Hyacinthe, et membre de la Société d'une Messe, décédé samedi dernier.

† I., E. DE M.